

AVIS

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Haute Vallée de l'Aude portée par Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) – EPTB Aude

Par arrêté n° 2017-0030 du 03 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **30 octobre 2017** au **30 novembre 2017 inclus**.

A l'issue de la procédure, le SAGE de la Haute Vallée de l'Aude sera approuvé par arrêté interdépartemental des préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Guy CANO, officier de gendarmerie en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/les-autres-dossiers-r1687.html>. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-sage-hva-limoux@aude.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet, susmentionné ;
- sur support papier, en mairies de Limoux (siège de l'enquête) et Quillan. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- gratuitement sur un poste informatique, en mairies de Limoux et Quillan aux jours et heures d'ouverture aux publics.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment un rapport d'évaluation environnementale relatif au projet ainsi que le courrier relatif à l'absence d'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de LIMOUX – 49, rue de la Mairie – 11300 LIMOUX à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Les communes concernées sont :

Département de l'Aude (11) : Ajac, Albières, Alet-les-Bains, Antugnac, Arques, Artigues, Aunat, Axat, Belcaire, Belcastel et Buc, Belfort/Rébenty, Belvianes et Cahirac, Belvis,

Bessède-de-Sault, Bouisse, Bouriège, Bourigeole, Bugarach, Cailla, Campagna-de-Sault, Campagne-sur-Aude, Camurac, Cassaignes, Castelreng, Conilhac-de-la-Montagne, Coudons, Couiza, Counouzouls, Cournanel, Coustaussa, Escouloubre, Espérasa, Espezel, Fa, Festes et St André, Fontanès-de-Sault, Fourtou, Galinagues, Ginoles, Granes, Joucou, La Bezole, La Digne d'Amont, La Digne d'Aval, Le Clat, Luc-sur-Aude, La Fajolle, La Serpent, Lapradelle-Puilaurens, Le Bousquet, Limoux, Magrie, Marsa, Mazuby, Mérial, Montazels, Nébias, Niort-de-Sault, Peyrolles, Pieusse, Puivert, Quillan, Quirbajou, Rennes-le-Château, Rennes-les-Bains, Rivel, Rodome, Roquefeuil, Roquefort de Sault, Roquetaillade, Rouvenac, Saint-Ferriol, Salvezines, Serres, Sougraigne, St Couat du Razès, St Julia de Bec, St Just et le Bézu, St Louis et Parahou, St-Jean de Paracol, St-Martin de Villeréglan, St-Martin-Lys, St-Polycarpe, Ste-Colombe/Guette, Terroles, Tourreilles, Valmigère, Vérasa,

Département de l'Ariège (09) : Artigues, Bélesta, Carcanières, Fougax-et-Barrineuf, Mijanès, Pla (le), Puch (le), Quérigut, Rouze,

Département des Pyrénées-Orientales (66) : Fontrabieuse, Formiguères, Les Angles, Matemale, Puyvalador, Réal.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la :

- ➔ Mairie de Limoux – 49, rue de la Mairie – 11300 LIMOUX
 - le 30 octobre 2017 de 09 h 00 à 12 h 00
 - le 30 novembre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
- ➔ Mairie de Quillan – 17, rue de la Mairie – 11500 QUILLAN
 - le 07 novembre 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
 - le 16 novembre 2017 de 09 h 00 à 12 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de Limoux et Quillan, à la préfecture de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales et sur internet au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/les-autres-dossiers-r1687.html>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) – EPTB Aude – Conseil départemental de l'Aude – Allée André Courrière – 11855 Carcassonne cedex 9.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur Adrien ARAZO - responsable du pôle rivière de la haute vallée de l'Aude, animateur du SAGE HVA
Courriel : adrien.arazo@smmar.fr – Tél. : 06.45.58.19.78.